

ONU : un OUI cohérent

Le 3 mars, la Suisse se prononcera sur la question de son adhésion à l'organisation des Nations Unies (ONU).

Comme en 1986, le Comité exécutif du Mouvement autonomiste jurassien invite les Jurassiennes et Jurassiens à accepter cette adhésion.

L'ONU a développé des règles du droit à l'autodétermination qui permettent de régler à satisfaction les intérêts des minorités et des peuples en lutte pour leur indépendance. Le Jura s'est constamment référé à ces principes qui auraient réglé définitivement le conflit jurassien s'ils avaient été appliqués. Malheureusement, la Suisse les a superbement ignorés, préférant perpétuer des tensions non encore totalement atténuées aujourd'hui.

Le Jura a une longue tradition d'ouverture. C'est notamment grâce à son vote, au début du siècle, que la Suisse avait adhéré à la Société des nations (SND), ancêtre de l'ONU. Cette ouverture, constamment cultivée par le mouvement autonomiste grâce aux nombreux contacts qu'il entretient, notamment, avec la Conférence des peuples de langues française, a largement inspiré la politique extérieure active menée par la République et Canton du Jura.

Le préambule de la Constitution jurassienne du 20 novembre 1977, largement inspirée par une majorité de constituants issus des rangs du Rassemblement jurassien, se réfère à la déclaration universelle des nations unies, proclamée en 1948. En vertu de ces principes, le canton du Jura favorise la justice sociale, encourage la coopération entre les peuples.

C'est donc en toute cohérence avec l'action qu'il mène depuis plus d'un demi-siècle que le Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ) invite les Jurassiennes et les Jurassiens à voter OUI le 3 mars 2002.

Mouvement autonomiste jurassien